

La lettre de votre CE VMF

Ça réorganise à tous les étages !

mars 2013 IL

Nous vous proposons un retour sur les principaux dossiers traités lors des CE de février et mars 2013.

La fin de l'année 2012 nous promettait un début d'année sur les chapeaux de roues concernant les réorganisations au sein de VMF.

C'est au-delà de tout ce qu'on pouvait espérer. En effet, les dossiers se succèdent. Mais, nous notons que la Direction évite au maximum de les qualifier de réorganisation. Elle parle d'adaptation, d'ajustement, de modification et très rarement de réorganisation.

Après la « **réorganisation** » des activités ventes de la Direction des Ventes indirectes (DVI), « **l'adaptation** » du métier des Ingénieurs d'Affaires de la Direction Entreprise France (IA DEF) ; les « **ajustements** » d'organisation de la Direction Commerciale Grand Public (DCGP), le projet de « **modification** » de l'organisation des services Administration et Commande de l'AG Pro IdF, les dossiers de réorganisation de DEF et DMGP arrivent .

■ Réorganisation de la Direction Entreprise France (DEF) État-major

La Direction nous vend ce projet comme une modification à la marge qui a pour but de simplifier les process pour améliorer notre efficacité. A y regarder de plus près, des collègues dont le poste disparaît sans dispositifs d'accompagnement, des équipes minuscules dont on se demande combien de temps avant qu'on les « refusionne », rien sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences Pas grand-chose, voir rien, sur les RPS. Des règles de gouvernance inexistantes.

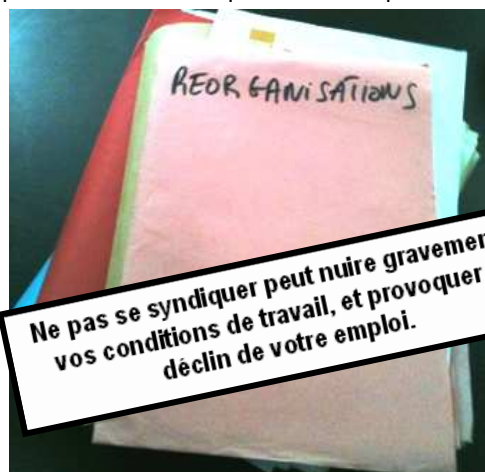
■ Réorganisation de la Direction Marketing Grand Public (DMGP)

Pourquoi faire simple si on peut faire compliqué ?

Beaucoup de double rattachement, dont on a déjà constaté que cela brouille les cartes en terme de périmètres et de responsabilités.

Des Directions qui changent de rattachement fonctionnel sans que l'on comprenne bien où se trouve leur rattachement hiérarchique. La création de nouvelles Directions (Direction TV et Vidéo par exemple) alors que ces Directions existent déjà au sein d'autres entités.

Une fois de plus un plan d'action sur les RPS inexistant.



■ Projet d'adaptation du métier d'ingénieur d'affaires DEF : suite et ...

Les élus considèrent qu'ils n'ont toujours pas eu toutes les informations demandées :

L'information et consultation de TOUS les CHSCT concernés.

La présentation des impacts sur la rémunération. Compte tenu de la modification des missions IA induite par ce projet, les impacts sur la rémunération potentiellement qui en découlent n'ont pas été explicités. Les fiches de poste ne sont toujours pas présentées. La Direction redéfinit donc le métier des commerciaux sans expliquer comment elle va les rémunérer.

Contactez-nous si vous souhaitez plus d'information sur les dossiers traités en séance.

■ ASC 2013

Il existe plusieurs conceptions de la gestion des ASC :

1. Celle qui était proposée avant 2013 avec des prestations encadrées, organisées, choisies pour vous... beaucoup de tracasseries administratives et d'avance de frais à engager, avec pour conséquence une faible utilisation des prestations par les salariés VMF (- de 50% pour des prestations du type vacances adultes!)
2. Celle actuellement proposée par la majorité de gestion du CE 2013 dont nous faisons partie avec la mise en place d'une plus grande souplesse laissée aux salariés dans le choix des prestationset des démarches simplifiées pour qu'un maximum de salariés y accèdent.
3. Celle proposée par la CFE-CGC/UNSA dans les CE où nous sommes majoritaires et, qui repose sur les principes de liberté et de confiance : vous choisissez vos prestations (vacances, loisirs, culture...), le CE contribue en fonction de votre grade et de votre nombre d'enfant, et négocie auprès des prestataires des conditions avantageuses pour tous les ayants droits du CE.

Cette dernière méthode de gestion de la CFE-CGC/UNSA est en place dans la division SCE (Orange Business Services). Elle y fonctionne depuis 2007. 7 500 de nos collègues utilisent leurs droits aux ASC et en sont très satisfaits avec un taux d'utilisation de 98% !

Pourquoi la CFE-CGC/UNSA ne veut pas utiliser le QF pour répartir les prestations ?

Le système du QF impose aux salariés de fournir leur fiche d'imposition pour déterminer leurs droits. La fiche est envoyée à l'entreprise car les CE ne sont pas en capacité de gérer le QF. La Direction dispose ainsi d'informations personnelles et confidentielles susceptibles d'être utilisées à d'autres fins, pour arbitrer l'organisation d'un plan social par exemple. Par ailleurs, chaque CE peut à loisir modifier le nombre de tranches en fonction de critères idéologiques par exemple, et sans cohérence avec les critères du CCUES, ce qui rend le système encore plus opaque et complexe.

Enfin, le QF est beaucoup moins juste qu'on le dit, en particulier pour les parents célibataires ou divorcés qui n'ont pas la charge fiscale de leurs enfants.

Toutes ces conceptions sont respectables. L'application de l'une ou l'autre dépend de votre vote aux élections du CE.

En 2011, lors des dernières élections VMF vous avez renouvelé votre confiance à nos élus, CFE-CGC/UNSA.

Mais cela n'est pas encore suffisant pour vous faire bénéficier intégralement du principe de gestion proposé par notre organisation, car nous ne sommes pas encore majoritaires et les autres élus s'y opposent.

Si vous désirez que les ASC soient gérées selon les principes de la CFE-CGC/UNSA, aux prochaines élections en 2014 n'hésitez pas, votez pour ceux qui respectent vos attentes.

➔ prochain CE VMF : les 24 et 25 avril 2013

REJOIGNEZ-NOUS
Ensemble nous sommes plus fort !

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/2010110457/adherer-a-la-cfe-cgc-france-telecom-orange.html>



Vos élus au CE :

Franca Lostys, Laurence Cloix, Cédric Boucher, Patrick Jocquel, Fatima Hamadi, Ariel Delouya, André Lecouble, Patrick Troudart

Représentant Syndical : **Jean-Louis Castelli**

Retrouvez cette lettre et les infos de votre établissement : www.cfecgc-uns-ft-orange.org/vmf